



# JOURNAL OFFICIEL

## District Seine & Marne

### SOMMAIRE

-Info PV Commission d'Appel  
Disciplinaire du 14.01.2021

### NOUVELLES COORDONNÉES



Vous trouverez ci-dessous les  
nouvelles coordonnées du  
Secteur Technique

#### CTD PPF

Mme Marie CANOLLE  
06.25.72.53.56

#### CTD DAP

M. Jean-Marc ELIASY  
06.43.95.92.78

**Nous vous informons que la  
messagerie  
[technique@seineetmarne.fff.fr](mailto:technique@seineetmarne.fff.fr)  
est de nouveau opérationnelle**

**Les autres numéros restent  
inchangés**

### FONCTIONNEMENT DU DISTRICT - SEMAINE 04

#### FERMETURE DU DISTRICT

Les sites de MONTRY et de MELUN sont fermés jusqu'à nouvel ordre

Le District reste, bien entendu, joignable par mail ou téléphone

- mail : [secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)
- téléphone : 06.43.70.72.10

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La campagne 2021 est ouverte et la télé-procédure accessible, à compter de ce jour.

Les associations sportives seine-et-marnaises affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère des sports peuvent effectuer leur demande de subvention départementale en ligne, à **compter du lundi 07 décembre 2020 et ce jusqu'au lundi 08 février 2021 (délai de rigueur)**

#### Pour déposer votre demande :

Rendez-vous sur le site [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr) « onglet Au quotidien / Sport / Aide et subventions, sports »

La Direction des Sports et de la Jeunesse est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche (tél. 01.64.14.72.63)



### 15 JOURS COMPLÈTEMENT FOOT

Participez au concours de pénaltys en ligne de notre partenaire le Crédit Agricole Brie Picardie

Pour participer cliquez sur le lien suivant pour accéder au jeu :

<https://www.ca-briepicardie.net/url/15jcfoot>

Marquez un maximum de pénaltys en cliquant sur le ballon pour l'envoyer dans le but !

**Les meilleurs buteurs seront récompensés à la fin des 15 jours de compétition. Alors revenez tous les jours afin d'améliorer votre score !**  
Peuvent jouer uniquement les clients du Crédit Agricole Brie Picardie ET les habitants de l'Oise, Seine-et-Marne et Somme.

Bonne chance à tous...

### DÉCLINAISON DES DÉCISIONS SANITAIRES POUR LE SPORT

Suite aux annonces gouvernementales du 16/01/2021, vous trouverez en pages intérieures les tableaux de synthèse du Ministère de l'éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports concernant la pratique sportive.



# Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 16 janvier 2021 (version au 15 janvier 2021)

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement	Étape 3 - 16/01/2021
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu de 20h à 6h et de 18h à 6h dans les départements suivants : Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges, Moselle, Territoire de Belfort, Nièvre, Saône-et-Loire, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Haut-Rhin, Allier, Vaucluse, Cher, Côte d'Or, Alpes de Haute-Provence, Drôme, Var	Respect obligatoire du couvre-feu de 18h à 6h
<b>Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...) dans le respect des protocoles applicables</b>			
<b>Personnes mineures</b> Pratique auto-organisée sans contact  Pratique encadrée sans contact	<b>Autorisé</b> dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum  <b>Autorisé</b> sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants	<b>Autorisé</b> groupe de 6 personnes maximum  <b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants	<b>Autorisé</b> groupe de 6 personnes maximum  <b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants
<b>Personnes majeures</b> Pratique auto-organisée sans contact  Pratique encadrée sans contact	<b>Autorisé</b> dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes du même foyer maximum  <b>Autorisé</b> dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus	<b>Autorisé</b> groupe de 6 personnes du même foyer maximum  <b>Autorisé</b> groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus	<b>Autorisé</b> groupe de 6 personnes du même foyer maximum  <b>Autorisé</b> groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus
<b>Publics prioritaires</b> Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	<b>Autorisé</b> sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants	<b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants	<b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.  
Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.

ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air



CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement	Étape 3 - 16/01/2021
<b>ATTESTATION</b>	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu de 20h à 6h et de 18h à 6h dans les départements suivants : Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges, Moselle, Territoire de Belfort, Nièvre, Saône-et-Loire, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Haut-Rhin, Allier, Vaucluse, Cher, Côte d'Or, Alpes de Haute-Provence, Drôme, Var	<b>Respect obligatoire du couvre-feu de 18h à 6h</b>

## Accès aux remontées mécaniques en montagne

<b>Publics prioritaires</b> Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, formations continues et maintien des compétences des éducateurs professionnels, mineurs licenciés au sein d'une association affiliée à la Fédération Française de Ski	/	Autorisé	Autorisé
--	---	----------	----------

## Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés

<b>Personnes mineures</b> Pratique encadrée sans contact	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé en extérieur et intérieur (ERP de types PA et X) sans limitation de nombre de pratiquants	<b>Autorisé</b> uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation de nombre de pratiquants
<b>Groupes scolaires et périscolaires</b> Pratique encadrée sans contact	Autorisé (ERP de types X et PA) sans limitation à 20km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants Accès autorisé aux vestiaires collectifs	Autorisé (ERP de type X et PA) dans le respect du couvre-feu sans limitation de nombre de pratiquants Accès autorisé aux vestiaires collectifs	<b>Autorisé</b> uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation de nombre de pratiquants
<b>Personnes majeures</b> Pratique auto-organisée sans contact	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus	<b>Autorisé</b> uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation de nombre de pratiquants
Pratique encadrée sans contact	Autorisé (ERP de types X et PA) sans limitation à 20km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants Accès autorisé aux vestiaires collectifs	Autorisé (ERP de type X et PA) avec dérogation au couvre-feu pour l'accès aux ERP uniquement pour les sportifs pros/SHN/Formation Accès autorisé aux vestiaires collectifs	<b>Autorisé (ERP de type X et PA)</b> avec dérogation au couvre-feu pour l'accès aux ERP uniquement pour les sportifs pros/SHN/Formation Accès autorisé aux vestiaires collectifs

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.

Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.

ERP de type X : Etablissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Etablissement recevant du public de plein air



CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement	Étape 3 - 16/01/2021
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu de 20h à 6h et de 18h à 6h dans les départements suivants : Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges, Moselle, Territoire de Belfort, Nièvre, Saône-et-Loire, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Haut-Rhin, Allier, Vaucluse, Cher, Côte d'Or, Alpes de Haute-Provence, Drôme, Var	Respect obligatoire du couvre-feu de 18h à 6h

### Éducateurs sportifs professionnels

<b>Activités en environnement spécifique :</b> ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique (espace public, ERP de type PA ou X)	<b>Autorisé</b> pour l'entretien des compétences et l'activité professionnelle sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour	<b>Autorisé</b> avec dérogation au couvre-feu uniquement pour encadrer les sportifs pros/SHN/Formation	<b>Autorisé</b> avec dérogation au couvre-feu uniquement pour encadrer les sportifs pros/SHN/Formation
<b>Pour les autres activités en extérieur</b> (espace public ou ERP de type PA)	<b>Autorisé</b> pour l'entretien des compétences dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour pour l'activité professionnelle sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour		
<b>Pour les activités en intérieur</b> (ERP de type X)	<b>Autorisé</b> uniquement pour encadrer les publics prioritaires		
<b>Coaching à domicile</b>	<b>Autorisé</b>		

### Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés

<b>Sport professionnel et de haut niveau avec l'encadrement nécessaire</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>
--	-----------------	-----------------	-----------------

### Vestiaires

<b>À usage collectif</b>	<b>Interdit</b> sauf pour les publics prioritaires (Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire)		
--------------------------	--	--	--

### Accueil de spectateurs

<b>Dans l'espace public</b>	<b>Interdit</b>	<b>Interdit</b>	<b>Interdit</b>
<b>En ERP de type PA ou X</b>	<b>Huis clos</b>	<b>Huis clos</b>	<b>Huis clos</b>

### Vie associative

<b>Réunions (AG, bureau, commissions...)</b>	<b>Voie dématérialisée recommandée</b>	<b>Voie dématérialisée recommandée</b>	<b>Voie dématérialisée recommandée</b>
<b>Pour toutes les activités autres que physiques et sportives</b>			<b>Accès autorisé</b> aux groupes scolaires et extrascolaires en ERP de type X (Éveil des jeunes enfants, goûters..)

### Loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, de fitness...)

<b>Lieux couverts et clos</b>	<b>Interdit</b> sauf pour les publics prioritaires	<b>Interdit</b> sauf pour les publics prioritaires et les mineurs encadrés	<b>Interdit</b> sauf pour les publics prioritaires
-------------------------------	---	--	---

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN. Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.

ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air



# Commission d'Appel Disciplinaire

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du jeudi 14 janvier 2021**

Le Procès-Verbal de la rencontre ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 23276706  
Dammarie les Lys 1 – St Thibault 1  
SENIORS Coupe 77 du 18/10/2020